

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 septembre 2020

Délibération n°38 - 2020 relative à l'exonération de paiement de droits d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021

Le conseil d'Administration approuve l'exonération exceptionnelle des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2020-2021 pour les doctorants devant initialement soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2020, sous réserve que leur soutenance se tienne le 31 mars 2021 au plus tard.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note exonération de paiement d'inscription pour les doctorants

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/09/2020

Document mis en ligne le : 21/09/2020